



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/8/Corr.1
6 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1997
18-19 mars 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la deuxième session ordinaire de 1997 du
Conseil d'administration, qui se tiendra au
Siège de l'Organisation des Nations Unies
les 18 et 19 mars 1997

Rectificatif

Il a été proposé, lors de la séance d'information tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 6 mars 1997, avant la session du Conseil d'administration, de réviser le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour la deuxième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration comme il est indiqué ci-après.

Annexe

PROJET DE CALENDRIER ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX POUR LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, 18 ET 19 MARS 1997*

MARDI 18 MARS	Matin	Point 1	Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
		Point 2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires et organisation des travaux
		Point 3	Élections : a) Représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires b) Représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
	Après-midi	Point 5	Rapport de la Directrice générale : rapport annuel au Conseil économique et social
			Consultation officielle
		Point 4	Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays
MERCREDI 19 MARS	Matin	Point 4 (suite)	Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays (suite)
		Point 6	Rapport oral sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
	Après-midi	Point 7	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997
		Point 8	Questions diverses
		Point 9	Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus rapidement que prévu, le Conseil abordera le point suivant, le reste du calendrier étant modifié en conséquence.
